



MAIRIE DE NICE

MARI-LUZ HERNANDEZ-NICAISE

Conseillère Municipale

Présidente de la Commission d'Appels d'Offres

Rémi GAECHTER

Conseiller Municipal

Nice, le 15 juin 2009

26

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

VŒU PORTÉ PAR MADAME HERNANDEZ-NICAISE ET MONSIEUR
GAECHTER

Considérant que selon l'article L2121-29 du CGCT, 4^{ème} alinéa, et selon une jurisprudence constante (pour exemple, CE.21 juin 1929. MERIOT) « le Conseil Municipal émet des vœux sur tout objet d'intérêt local même si celui ci échappe à sa compétence dès lors qu'il a une incidence particulière sur la vie de la commune »,

Considérant que l'aéroport de Nice Côte d'Azur est d'un intérêt primordial pour les Niçoises et les Niçois, tant par son importance économique et touristique que par son impact sur la vie de quartiers urbains bâtis bien avant sa création,

Considérant que depuis avril 2008, la nouvelle procédure de décollage mise en place sur l'aéroport de Nice-Côte d'Azur a considérablement rapproché les avions des habitations. Cette procédure unilatéralement décidée par la Direction de l'Aviation Civile est source de nuisances sonores dans de nombreux quartiers, provoquant des problèmes liés au bruit mais aussi au manque de sommeil (plus de 400 mouvements d'avions de ligne chaque jour de 6h 10 du matin à 0h 45),

Considérant que du fait de cette nouvelle procédure, les avions passent à 1 500 mètres de la Promenade des Anglais, et qu'il suffit d'un peu de brise de mer pour que cette pollution retombe à la verticale de la ville, et qu'à la pollution sonore s'ajoute ainsi une pollution atmosphérique importante : 45 % des gaz à effet de serre (1 580 000 tonnes d'équivalent carbone) émis par dans le département sont liés au transport aérien et donc à l'aéroport Nice Côte d'Azur,

Considérant que ces nouvelles procédures de décollage sont exclusivement liées au développement de l'héliport donc d'un mode de transport très polluant qui devrait être réservé à des missions d'intérêt général et non aux caprices des nantis,

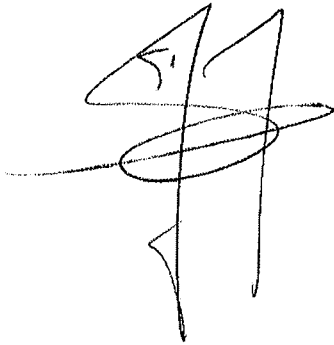
Les élus Verts du Conseil municipal de Nice sollicitent les membres de l'Assemblée pour qu'ils s'associent à un vœu concernant l'aéroport de Nice Côte d'Azur :

Le Conseil Municipal de Nice

Considérant que ni la dégradation de la qualité de vie et la santé de nombreux niçois, ni la majoration de la pollution sonore et atmosphérique ne sont envisageables dans une politique cohérente de développement durable,

Souhaite qu'une large concertation regroupant l'ensemble des acteurs impliqués (Direction de l'Aviation civile, Autorité aéroportuaire, Ville de Nice et associations des riverains concernés) soit diligentée sous la présidence d'une autorité neutre et incontestée, et mandate cette instance pour étudier le retour à la procédure de décollage antérieure à avril 2008, l'interdiction à terme de tout décollage et atterrissage de nuit entre 23h et 8h et l'arrêt du développement de l'héliport.

Rémi GAECHTER



Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE

